



LE SERVICE FUNÉBRE

UNE ESPÉRANCE FACE À LA MORT



ÉGLISE
PROTESTANTE
DE GENÈVE

Grâce à vos dons

L'Église protestante de Genève (EPG) vit des dons qu'elle reçoit. Elle offre son accompagnement et ses services sans percevoir d'aide de l'État pour sa mission religieuse.

Chaque personne est invitée à exprimer sa reconnaissance en faisant un don pour garantir la qualité et la pérennité de ses services.

L'EPG est reconnue d'utilité publique. Les dons sont déductibles des impôts.

Juste un don ou un don juste ?

Si chaque membre de l'EPG payait sa contribution ecclésiastique selon le calcul de l'Administration fiscale cantonale (16% de l'impôt cantonal de base sur le revenu et 6% de l'impôt sur la fortune), l'Église assurerait sa mission en toute sécurité.

Sachez que l'engagement d'une célébrante ou d'un célébrant pour accompagner une situation de deuil représente une dizaine d'heures de travail. Cela équivaut à environ 1000 francs, toutes charges comprises.

Participez à l'élan de générosité

- En utilisant le bulletin QR joint (en cas de paiement par e-banking, merci d'indiquer les nom et prénom de la personne décédée, ainsi que du célébrant ou de la célébrante).
- En scannant le code Twint ci-dessous.
- En faisant un legs ou en attribuant une part d'héritage à l'Église protestante de Genève dans votre testament (voir : <https://epg.ch/soutenir/legs-et-testaments/>).

Quel que soit le montant de votre don, nous vous sommes très reconnaissants.

Vous souhaitez plus de renseignements sur les différentes façons de soutenir l'Église protestante de Genève ? Contactez-nous au 022 552 42 10 ou écrivez-nous à don.epg@protestant.ch

Pour toute information sur le traitement des données personnelles par l'EPG, merci de consulter la page : epg.ch/confidentialite/



Photo couverture - © Unsplash.com



Récépissé

Compte / Payable à
CH93 0900 0000 1200 0241 0
Eglise Protestante de Genève
Rue Gourgas 24
1205 Genève

Payable par (nom/adresse)

	L	J
Monnaie		
CHF		
Montant		

Section paiement



Compte / Payable à
CH93 0900 0000 1200 0241 0
Eglise Protestante de Genève
Rue Gourgas 24
1205 Genève

Informations supplémentaires
Service funèbre

Payable par (nom/adresse)

	L	J
Monnaie		
CHF		
Montant		

Point de dépôt

chute

LE SERVICE FUNÈBRE

La mort d’un proche est une épreuve bouleversante. Les pasteur·e·s, les diacres et les chargé·e·s de ministère de l’Église protestante de Genève sont à vos côtés durant cette période douloureuse, dans le respect de vos convictions.

UN CULTE DE RECONNAISSANCE

La cérémonie organisée à la suite d’un décès rassemble famille et amis. Elle permet d’exprimer sa reconnaissance pour la vie de la personne qui nous a quittés, de la remettre à la tendresse de Dieu et de trouver consolation, réconfort et paix dans Sa Parole.

Elle se prépare avec la célébrante ou le célébrant (pasteur·e, diacre et chargé·e de ministère) qui vous accompagne. Les proches peuvent aussi proposer des gestes qui ont un sens pour eux et qui aident à traverser le deuil, par exemple lire un poème, déposer une fleur sur le cercueil ou allumer une bougie.

LE SERVICE FUNÈBRE

« Je vous laisse la paix,
je vous donne ma paix. »
(Jean 14, 27)

ACCOMPAGNER LE DEUIL

La cérémonie peut avoir lieu dans le temple de votre choix, ou au Centre funéraire de Saint-Georges qui met à disposition plusieurs chapelles.

Par la suite, la célébrante ou le célébrant restera disponible pour les proches endeuillés, leur réservant écoute et soutien si nécessaire.

Certaines communautés proposent une fois par an des « cultes du souvenir » qui offrent aux personnes endeuillées un temps de recueillement et de mémoire.

Vous souhaitez être mis en relation avec une célébrante ou un célébrant ? Contactez-nous au 022 552 42 10 ou écrivez-nous à info.epg@protestant.ch.



chute